



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. **Débitrice: Intra Domun S.A.,**  
Avenue des Champs-Montants 10b, 2074 Marin-Epagnier
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**  
20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**  
10 jours après la publication
4. **Remarques:** But: concevoir et réaliser des aménagements intérieurs et commercialiser des fournitures nécessaires à ces aménagements tels que carrelages, revêtements de sols, mobilier et cuisines.  
L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant les états des charges des immeubles, est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 29 octobre 2010, sinon ledit état sera considéré comme accepté.  
L'inventaire est déposé dix jours dès le 29 octobre 2010. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier

00549933

